

Informations pratiques Séjour ski avril 2019 INTER CLUB ADOS

SIXT FER A CHEVAL, Chalet « Le Salvagny »

Les structures MPT centre social Bar Sur Aube, la MJC Saint Julien Les Villas, le service animation jeunesse de La Rivière De Corps, le club ados de Saint André Les Vergers se sont regroupés pour effectuer un séjour au ski pour 51 jeunes issus des différentes structures citées ci-dessus (dont 16 jeunes de Bar/Aube).

- **Le voyage :**

Départ :

Dimanche 7 avril 2019

Pour les jeunes de Bar Sur Aube : Départ à 9h Place du Jard devant l'espace Jean Pierre Davot (salle des spectacles). Rendez-vous à 8h45 pour un départ en bus à 9h.

Pour les jeunes de Saint Julien, Saint André et La Rivière de Corps : départ à 8h00 de la salle Gannes à Saint Julien Les Villas pour les Troyens.

Arrivée au « Salvagny » :

entre 15h30 et 16h30 environ

Le Bérrouze Le Salvagny

375, route de Taninges

74340 SAMOËNS

0450344209

<http://www.revalogi.com/>



Retour :

Samedi 13 avril 2019 vers 16h environ place du Jard devant devant l'espace Jean Pierre DAVOT pour les baralbins, à 17h/17h30 à Saint Julien pour les Troyens.

Les trajets se feront en grand bus 59 places de la compagnie Adria Car de Troyes.

- **L'hébergement en pension complète :**

Les enfants seront hébergés au Chalet « Le Salvagny » situé à Sixt Fer à Cheval, implanté à 750m d'altitude, agréé DDCSPP (Jeunesse et Sport)

Les chambres sont non mixtes de 3 à 6 lits.

Les repas seront pris au chalet. Selon la météo, les repas du midi seront pris sur les pistes sous la forme de paniers repas (sac à dos indispensable).

• L'encadrement :

Arnaud ORTILLON, directeur du club ados de la MPT de Bar-sur-Aube, assurera la direction du séjour,

François LEBECQ, directeur de la MJC de Saint Julien Les Villas sera directeur adjoint du séjour,

Les animateurs des autres structures :

Un animateur ou une animatrice de la MPT de Bar-sur-Aube en cours de recrutement,

Sophie GILLOT, animatrice du club ados de la Rivière de Corps,

Quentin CHARPENTIER, animateur sportif de la MPT de Bar-sur-Aube

Elise SECLÉT, animatrice du club ados de Saint André Les Vergers,

2 bénévoles complèteront l'équipe.

L'équipe d'animation sera composée de 8 animateurs (2 animatrices et 3 animateurs) pour un effectif de 51 jeunes.

• Programme d'activités :

Les séances de ski auront lieu chaque jour du lundi au vendredi, sur la station « **Massif** » et « **Grand Massif** ». Le groupe y skiera du lundi au vendredi. Les jeunes seront encadrés sur les pistes par l'équipe d'animation du séjour et répartis en groupes de niveau afin que chacun puisse évoluer et apprendre à son rythme. Nous utiliserons les bus navettes gratuites quotidiennement pour se rendre à la station de ski à Samoëns (Massif) via la télécabine Massif Express qui permet d'accéder à Samoëns 1600 m.

Les jeunes auront un forfait 4 jours Massif et 1 jour Grand Massif sous la forme d'une carte magnétique valable 5 jours. Les jeunes devront avoir un vêtement avec une poche avec fermeture afin de ne pas perdre leur forfait. Chacun sera responsable de son forfait.

Programme d'activités et de veillées mis en place par les animateurs et présenté aux jeunes à l'arrivée au chalet.



- **A Rendre avant le départ :**

- La fiche de renseignement (avec le droit à l'image renseigné)
- L'intégralité du paiement
- La fiche sanitaire remplie et signée des parents **avec une photo d'identité de l'enfant.**
- Photocopies des vaccins (possibilité de faire les photocopies à la MPT).
- Photocopie de l'attestation de sécurité sociale (téléchargeable sur votre compte Améli)
- Attestation individuelle d'accident.
- Photocopie de la carte mutuelle du responsable légal.
- Fiches d'aide au temps libre de la CAF/MSA si ayant droit.
- Fiche d'aide aux séjours de la mairie de Bar Sur Aube (pour les baralbins uniquement de moins de 16 ans).

Important : Pour les enfants suivant un traitement médical, transmettre à l'animateur de la structure ou au directeur du séjour **l'ordonnance à jour** avec les traitements médicaux et les boîtes de médicaments avec le nom de l'enfant et nous informer du traitement en cours.

- **Paiement :**

La totalité du montant est à régler avant le départ. Pour les modalités de paiement, voir avec la secrétaire comptable à l'accueil de la MPT (possibilité d'aides caf/msa, les bons de la mairie, possibilité d'échelonner le paiement sur plusieurs mois).

- **Règlement :**

Éviter tout objet fragile ou de valeur (bijoux, portable...).

L'association décline toute responsabilité concernant la dégradation, la perte ou le vol des effets personnels de valeur.

Tabac et alcool interdits.

Respect des règles du chalet et des règles de vie du groupe.

Port du casque obligatoire pendant l'activité ski.

- **Infos diverses :**

Nous mettrons à jour une rubrique séjour ski 2019 chaque soir pour vous communiquer les informations de la journée et quelques photos :

Sur la page FB Mpt Bar-sur-aube

N° de l'animateur référent pour les jeunes de Bar-sur-Aube à appeler en cas d'urgence ORTILLON Arnaud : 06 82 97 09 75

TROUSSEAU

(Minimum nécessaire et indispensable)

Pour la vie quotidienne :

- 7 slips ou caleçons
- 7 paires de chaussettes
- 7 T-Shirts
- 2-3 pantalons
- 2-3 pulls
- 1 paire de chausson
- 1 paire de baskets
- 1 paire d'après ski
- 1 bonnet ou cagoule
- 1 écharpe
- 1 pyjama
- 1 slip de bain (sortie éventuelle)
- 1 sac à dos (obligatoire pour pique-nique)
- 1 sac de linge en tissu (linge sale)

(une taie d'oreiller peut convenir, mais pas de sac plastique, les affaires mouillées peuvent moisir !)

Autres (si possible) :

- Du baume pour les mains et pour les lèvres, une lampe (frontale) et un déguisement pour la dernière soirée.

Ne pas prendre d'oreiller, ni de sac de couchage afin de ne pas surcharger le bus (tout est prévu au chalet)

Pour le ski :

- 3 paires de grosses chaussettes
- 1 vêtement de ski
(pantalons ou cote imperméable)
- 1 blouson d'hiver imperméable
- 1 paire de gants (voire 2)
- 1 baume à lèvres
- **1 paire de lunettes de soleil et masque UV 4 (très important)**
- De la crème solaire

Pour la toilette :

- 1 gant de toilette
- 2 serviettes
- 1 savon ou gel douche
- 1 shampoing
- 1 brosse à dents
- 1 dentifrice
- 1 brosse à cheveux.

Déconseillé :

- Jeux vidéo
- Baladeurs
- Téléphone portable....

L'équipe d'encadrement décline toute responsabilité concernant la perte, la dégradation ou le vol de tout objet non indispensable pour le déroulement du séjour.

Concernant **les traitements médicaux**, merci de les transmettre à l'animateur ou au directeur avant la montée dans le bus.

Un pique-nique est nécessaire pour le repas du premier midi. Pensez à le mettre dans un petit sac séparé à garder dans le bus (et non dans la soute) afin de ne pas être obligé de vider le bus pour y accéder. Le pique-nique du midi sera pris sur une aire d'autoroute à mi-parcours.

L'argent de poche n'est pas obligatoire. Ne pas prévoir de grosses sommes d'argent. Possibilité de confier l'argent à l'animateur responsable de sa structure. Les animateurs ne seront pas responsables de la perte/vol de l'argent conservé par les jeunes eux-même.

Tabac et Alcool interdit.

Si vous refusez que votre enfant soit pris en photos (site internet, FB MPT), merci de le signaler aux animateurs.

Si vous avez d'autres questions avant le départ, ne pas hésiter à nous le demander ou nous appeler.